

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 15 avril 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, Mme Esther Kellenberger, M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Étienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real, Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi.

Collège des étudiants : Mme Inès Borza suppléante, Mme Audrey Bouyer, M. Arthur Eichinger (suppléant de M. Kristofer Leyes), M. Alexandre Ey (suppléant de M. Marwan Bouchta), M. Léo Mouriaux, Mme Élise Steinmetz, Mme Valentine Wermelinger (visioconférence).

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Jaëlle Pen-Feuillatte représentant Mme Armelle Drexler (en visioconférence), Mme Ghislaine Tortosa, Mme Anne Winum (en visioconférence jusqu'au point 5).

Membres de droit : Mme Béatrice Heurtault, Mme Rachel Mouezy.

Membre invité permanent : M. Christian Barth (visioconférence).

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Philippe Georgel (procuration à Mme Esther Kellenberger), M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Françoise Pons), Mme Pauline Soulas-Sprauel (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Catherine Vonthron (procuration à M. Pascal Didier).

Collège B : M. Bruno Van Overloop (procuration à Mme Éléonore Real).

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin (procuration à Mme Émilie Sick), Mme Guileine Levy (procuration à Mme Ghislaine Tortosa), Mme Anne Winum (procuration à Mme Nelly Étienne-Selloum à compter du point 6).

Membre invité permanent : M. David Finantz.

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier.

Collège des étudiants : M. Theau Delmouly, Mme Emma Wurtz, M. Clément Steyer, Mme Laeticia Léger.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 h 05.

Mme Esther Kellenberger, Doyen, remercie les personnes présentes ou à distance et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 mars 2024
2. Drogations concernant les inscriptions administratives
3. Maquettes des formations et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances 2024-2025
4. Proposition de calendriers universitaires 2024-2025

5. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^{ème} année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2024-2025
6. Renouvellement des diplômes en formation continue 2024-2025
7. Contrats de professionnalisation DEUST
8. Divers

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 mars 2024

- **Le procès-verbal du conseil du 18 mars 2024 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité**

2. Dérogations concernant les inscriptions administratives

Une information est donnée concernant les demandes de dérogations faites pour les inscriptions administratives :

En effet, le calendrier de l'établissement prévoit une ouverture des inscriptions administratives au 26 juin et une fin des inscriptions au 15 septembre en 1^{er} cycle, 1^{er} octobre pour le 2^{ème} cycle et au 31 octobre pour le 3^{ème} cycle.

La composante demande des dérogations :

- en DFGSP3 jusqu'au 30 septembre, car le stage de DFGSP2 est validé en septembre
- pour les pharmaciens en master 1 jusqu'au 1^{er} octobre et pour les étudiants de 6^{ème} année jusqu'au 11 octobre pour s'adapter aux dates de jurys
- en DES jusqu'au 15 novembre, car les résultats de l'année N-1 sont donnés le 31 octobre.

3. Maquettes des formations et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances 2024-2025

Mme Émilie Sick, directrice adjointe, rappelle que les maquettes de la nouvelle offre de formation 2024-2028 ont été présentées au conseil de faculté lors de sa séance du 22 mai 2023 et validées le 15 septembre 2023.

Sont ajoutées à présent les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) dans le respect de la note de cadrage de l'université, à savoir :

- que le coefficient de l'unité d'enseignement (UE) soit égal à son poids en ECTS
- que la somme des coefficients des éléments pédagogiques (EP) soit égale au coefficient de l'UE.

L'inflation en nombre et durée d'enseignement a été évitée lors des travaux des équipes pédagogiques.

L'université recommande une évaluation par compétences. Ainsi un référentiel de compétences a été élaboré, sur la base des travaux des séminaires pédagogiques, pour le DFGSP, le DFASP, la licence professionnelle, le master et le DEUST. Des évolutions seront à venir en lien avec les travaux

des conseils de perfectionnement. Le référentiel de compétences est consultable par les enseignants sur l'espace partagé pédagogique « Moodle » de la Faculté de pharmacie.

Les MECC ont été discutées lors des commissions pédagogiques des 11 mars 2024 et 8 avril 2024. Leur version finale prenant en compte les dernières corrections a été mise à disposition des membres du conseil en date du 12 avril 2024.

À la question d'un étudiant concernant l'éventualité du choix de l'engagement étudiant et du tutorat plusieurs années de suite, Mme Kellenberger répond qu'une UE déjà acquise ne peut être choisie l'année supérieure ou en cas de redoublement. Le choix de l'UE engagement est déterminé par l'étudiant en fonction de l'orientation qu'il choisit, et peut être discuté avec les enseignants référents. L'UE tutorat ne peut être choisie qu'une seule fois et suppose un travail de restitution.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier demande comment se déroulera l'agencement des matières qui passeront d'une année d'études à l'autre. Le Doyen répond qu'un atelier pédagogique est encore prévu en mai, ainsi qu'un séminaire pédagogique d'une journée.

➤ **Vote : Les maquettes et MECC de l'offre de formation 2024-2024 sont soumises au vote du conseil : elles sont approuvées à l'unanimité.**

4. Proposition de calendriers universitaires 2024-2025

Les calendriers universitaires 2024-2025, y compris ceux de l'apprentissage, ont été présentés à la commission pédagogique du 8 avril 2024. Le calendrier voté en CFVU intègre une semaine de révision à la rentrée de janvier.

- Au premier semestre, la faculté prévoit une journée de rentrée le 2 septembre et un démarrage des enseignements dès le 3 septembre. Les examens sont positionnés en semaine 51 et en semaine 3 afin de démarrer au plus tôt les enseignements du second semestre.
- Le second semestre intègre 13 semaines d'enseignement. Les examens sont positionnés en mai (semaines 19 et 20) pour laisser un temps suffisant de corrections avant les jurys et rattrapages et organiser le CSP en fin d'année.

Mme Nelly Étienne-Selloum fait remarquer que l'épreuve du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) est prévue le 30 juin et le 1^{er} juillet 2025, alors que des étudiants débutent leur stage le 1^{er} juillet. Il est proposé de prévoir l'épreuve du CSP pour les étudiants qui ne sont pas soumis à la session 2 dès le vendredi 27 juin 2025. Cette modification sera prise en compte.

Par ailleurs, M. Léo Mouriaux, Directeur adjoint étudiant, se fait l'écho des étudiants pour demander que seuls des TP et TD soient placés durant la semaine 18 précédant les examens. En outre, des enseignements du parcours de master Réglementation et droit pharmaceutiques sont placés durant la semaine de révisions.

Mme Nelly Étienne-Selloum s'enquiert de la reconduction à partir de la rentrée 2024 du programme de réunions du lundi matin. Mme Kellenberger confirme ce calendrier entre 10 h et 12 h, en précisant que des cours peuvent être programmés de 8 h à 10 h. Mme Sick ajoute que les contrôles continus sont censés se dérouler durant les heures d'enseignement.

Le placement d'enseignement tardifs devrait être résolu par la disponibilité de tous les amphithéâtres à compter de la rentrée.

- **En prenant en compte la modification des dates des épreuves du CSP, les calendriers universitaires 2024-2025 sont soumis au vote : le vote est favorable à l'unanimité.**

5. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^{ème} année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2024-2025

L'arrêté du 8 avril 2013 et ses annexes définit le régime des études du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Pour le 3^e cycle court de la filière industrie-recherche, il est indiqué que l'enseignement « est adapté à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et peut s'intégrer dans des parcours de masters. »

La majorité des étudiants dans cette filière à la Faculté de pharmacie intègre le master Sciences du médicament et des produits de santé et suit donc conjointement l'année de M2 du master et la 6^{ème} année de pharmacie pendant laquelle est préparée la thèse d'exercice qui est la dernière étape avant la délivrance du diplôme de docteur d'Etat.

D'autres étudiants ayant validé leur 5^{ème} année à Strasbourg choisissent de préparer un double diplôme en suivant une formation ailleurs qu'à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pour élargir leur expertise : dans un master d'une autre Faculté de pharmacie, proposant d'autres spécialités ; dans une école de commerce (HEC, ESSEC, EM Paris-Dauphine, IMIS) ; ou dans une école d'ingénieur (ECPM, ESBS, ENSIC, ENSGI).

Dans ces cas de figure, les étudiants s'inscrivent aussi en 6^{ème} année de pharmacie à Strasbourg avec un contrat pédagogique adapté.

Or les calendriers diffèrent entre les établissements, ce qui empêche parfois la validation de la 6^{ème} année au 30 septembre. Les étudiants sont alors contraints de se réinscrire en 6^{ème} année et de s'acquitter une nouvelle fois des frais d'inscription au sein de la faculté.

La faculté sollicite donc, pour l'année universitaire 2024-2025, l'exonération des frais d'inscription des étudiants devant se réinscrire pour finir l'année de double diplôme dans le cadre d'une convention de partenariat.

- **Cette proposition d'exonération pour l'année 2024-2025 est soumise à l'avis des membres du conseil : elle est adoptée à l'unanimité.**

6. Renouvellement des diplômes en formation continue 2024-2025

Les diplômes en alternance sont gérés par le service de formation continue (SFC) qui nous a transmis la liste des diplômes avec les tarifs proposés au vote en CFVU par ce service pour les

publics relevant de la formation continue. Le tableau récapitulatif a été envoyé aux membres du conseil le 12 avril 2024 :

Intitulé diplôme	Responsable	Tarif 2023-2024	Proposition 2024-2025	Commentaire
DEUST Préparateur/technicien en pharmacie – 1 ^{ère} année en alternance	Mme E. Sick		8 600 €	
DEUST Préparateur / technicien en pharmacie – 2 ^{ème} année en alternance	Mme E. Sick		8 420 €	
Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation (en alternance) tous parcours	M. B Van Overloop	7 130 €	7 350 €	
Master 2 Sciences du médicament et des produits de santé (en alternance), tous parcours	M. S Ennahar	7 320 €	7 540 €	
Master 2 Sciences du médicament et des produits de santé, parcours Développement pharmaceutique : de la molécule au médicament	M. V Gies	8 260 €	8 260 €	ouverture sept. 2024
Master Biotechnologies, parcours Biomédicament : conception et production (en alternance)	Mme M Zeniou	7 320 €	7 540 €	
DU Micronutrition	Mme C. Wehrlé, M. P. Wehrlé	2 670 €	2 670 €	désormais ouvert aux préparateurs en pharmacie
DU Vers une pratique officinale actualisée	M. P. Wehrlé	2 340 €	2 410 €	
<i>DU Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine</i>	<i>Mme N. Etienne-Selloum</i>	2 250 €		<i>non programmé en 2024/25</i>

Pour ce qui concerne le DU Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine, Mme Nelly Étienne-Selloum informe le conseil que ce diplôme sera clos et remplacé par des formations courtes.

À la question de M. Christian Barth concernant les DEUST en formation continue, Mme Sick répond qu'une dizaine de demandes sont enregistrées dans ce cadre.

Mme Ghislaine Tortosa regrette pour sa part que les DU ne soient pas reconnus pour le Développement professionnel continu (DPC).

➤ **Le tableau ci-dessus est soumis à l'avis des membres du conseil : il est adopté à l'unanimité.**

7. Contrats de professionnalisation DEUST

Mme Rachel Mouezy, Responsable administrative, explique que les contrats de professionnalisation passent par le SFC.

Ainsi, en complément de la convention de partenariat pour la formation en DEUST Préparateur/technicien en pharmacie, un avenant a été rédigé en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) académique, afin de préciser les modalités d'accueil des étudiants en contrat de professionnalisation. Celui-ci sera reconduit chaque année et modifié en fonction de l'évolution du tarif du service de formation continue.

Les coûts sont partagés entre le CFA académique, le SFC et la Faculté de pharmacie. Le SFC prélève un forfait et un pourcentage par contrat, le solde revient pour 80 % au CFA académique et pour 20 % à la faculté.

- **L'avenant concernant les contrats de professionnalisation DEUST est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

8. Divers

- En réponse à la question de Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, l'obligation de neutralité et de laïcité est confirmée, notamment dans la page de remerciements pouvant figurer dans les manuscrits de thèse ou d'internat en pharmacie.
- M. Christian Barth souhaite des informations sur le DES Officine. Le Doyen rappelle les principales dispositions prévues :
 - stage allongé à 9 mois au lieu de 6 mois
 - rémunération du stage officinal revalorisée (1 250 € nets mensuels), dont la moitié reste à charge des officinaux pendant toute la durée du stage
 - indemnités de déplacement en cas de stage éloigné
 - statut d'agent public pour l'étudiant
 - révision également du statut du maître de stage encadrant.

Le Doyen ajoute que le contenu pédagogique n'est pas finalisé, le groupe de travail mis en place sous l'égide de la conférence des doyens a élaboré des blocs de compétences. Ainsi, la réforme du DES officine n'entrera probablement en vigueur qu'en septembre 2025.

- À la suite du message adressé aux enseignants le 11 avril 2024, le Doyen informe le conseil que le secrétariat centralise les mots de soutien qu'il transmettra à la famille de Mme Hélène Tarcy-Cetout, ancienne étudiante de la faculté décédée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 22.

Fait à Illkirch, le 16 avril 2024



Professeuse Esther Kellenberger, Doyenne